

-----  
MINISTERE

DE L'EDUCATION NATIONALE

-----  
DIRECTION GENERALE  
DE L'ENSEIGNEMENT

-----  
DIRECTION DES  
AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET  
FINANCIERES  
-----

// ) ) ) SECRET N° 77/342 / du 11/7/77

portant promotion des Professeurs Certifiés  
des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des  
Services Sociaux (Enseignement) de la République  
Populaire du Congo - Au titre de l'Année 1976

-----  
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN

( / I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5-4-77

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
du Congo ;

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
du Congo ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 fixant les échelonnements  
indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du  
Congo ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A.

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant statut commun  
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avance-  
ment des fonctionnaires ;

(/u l'acte n° 001/PCT/CMP du 3-4-77 structurant le Comité  
Militaire du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan

(/u le décret n° 76/342 du 17-9-1976 portant insc...  
cription au tableau d'avancement de l'année 1976 des Professeurs  
Certifiés des cadres de la catégorie A/ des Services Sociaux (Enseignement)  
de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 77/165 du 5-4-77 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Article 1er - Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1976, les  
Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services  
Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent,  
ACC et RSMC néant :

AU 2e ECHELON

MM. - BOUDZOU MOU André, p/c du 8.4.77, en sce à B/ville  
- BOUTSINDI François, p/c du 6.6.77, en sce à B/ville  
- IBOMABEKA Jean François, p/c du 8.4.77, en sce B/ville  
- KIAKOUAMA Elarian, p/c du 15.4.77, en sce à B/ville  
Mlle - NIMA Julienne, p/c du 8.4.77, en sce à B/ville

.../...

AU 2ème Echelon(suite)

- MM - SAMBA Marie Joseph, P/C du 1-4-77, en sce à Brazzaville  
- SANDZA Samuel, P/C du 8-4-77, en sce à Brazzaville  
- LOMBALE-BARE Gilbert, P/c du 8-8-77, en sce à Pointe-Noire  
- KIMBIDIMA Marcel, P/C du 23-3-77, en sce à Brazzaville  
- KISSITA Fidèle, P/c du 2-4-77, en sce à Pointe-Noire  
- NGANGA Jean-Jacques Serge, P/c du 18-5-77, en sce à Pte-Noire

Au 3ème échelon

- MM- MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain, P/c du 30-5-77, en sce à Brazzaville  
- KEMBE-MALOA Célestin, P/c du 23-3-77, en sce à Brazzaville  
- KIYINDOU Gaston, P/c du 7-3-77, en sce à Brazzaville

Article 2- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-/-

Brazzaville, le 11 juillet 1977

Par le 2<sup>e</sup> Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du  
Plan,

Le Ministre du Travail et de la  
Justice,

A MOUÏSSOU POUATI

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Education Nationale

A-NDINGA-

Le Ministre des Finances.

H L O P E S-

AMPLIATIONS :

|              |    |
|--------------|----|
| - MEN        | 1  |
| - DGE        | 1  |
| - OANF       | 4  |
| - DGT        | 20 |
| - DF         | 2  |
| - CF         | 2  |
| - B/Solde    | 4  |
| - B/Courrier | 2  |
| - Trésor     | 2  |
| - JORPC      | 2  |
| - DCP        | 2  |
| - Intéressés | 15 |
| - Dossiers   | 30 |